

■ **C & G Electricité Sàrl**, à 1522 Lucens, rue Centrale, CH-550-1056071-9. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 18 décembre 2008. But: l'exploitation d'une entreprise d'installations électriques, téléphoniques et informatiques, ainsi que le commerce d'appareils ménagers (pour but complet cf. statuts). Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Selon déclaration des gérants du 18 décembre 2008, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte. Division: la société est issue de la scission de la société CDG Electricité & Telecom S.à r.l., à Granges-près-Marnand (CH-550-0167604-6), dont la société Diserens Electricité Sàrl, à Granges-près-Marnand (CH-550-1056070-3) reprend également une partie du patrimoine. Selon projet de scission du 24 septembre 2008, la société reprend des actifs de CHF 175'190.13 et des passifs envers les tiers de CHF 102'655.15, soit un actif net de CHF 72'534.98, contre attribution à deux des associés de la société transférante de 60 parts de CHF 1'000. Capital social: CHF 60'000. Associés-gérants avec signature collective à deux: Chevalley Patrick, de Champtauroz, à Lucens, président, et Grivaz Jean-Luc, de Payerne, à Brenles, chacun avec 30 parts de CHF 1'000. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par écrit ou par courriel.
Registre journalier no 338 du 08.01.2009
(04825876 / CH-550.1.056.071-9)